

PAGE DE LA COOPÉRATIVE FÉDÉRÉE DE QUÉBEC

TON A AVOIR

CRÈME VELOURS

1 paquet de gélatine trempée toute une nuit dans 1 tasse de vin de Xérès (sherry). Mettre fondre avec ¾ de tasse de sucre, puis couler dans 1 pinte de lait frais. Brasser le mélange et le mettre dans un plat de cristal. Manger froid avec de la crème.

Le Bulletin de la Ferme est le seul organe officiel dont la Coopérative se serve pour se tenir en relation avec ses membres.

BAGATTELLE A L'ORANGE

3 cuillerées de gélatine, ¼ tasse d'eau froide, ½ tasse d'eau bouillante, 1 ½ tasse de sucre, 1 ½ tasse de jus d'orange, 1 ½ tasse de jus de citron, l'écorce râpée d'une orange, ½ chopine de crème fouettée. Faire tremper la gélatine dans l'eau froide puis la laisser dissoudre dans l'eau bouillante, ajouter le sucre, le jus de fruit et l'écorce et en dernier lieu la crème fouettée. Verser dans un moule et laisser refroidir. Servir avec de la crème fouettée ou du flan froid.

A propos de coopération agricole

UN EXEMPLE TYPIQUE

Un journal publiait ces jours derniers la nouvelle suivante:

"TROIS ANS DE TRAVAUX FORCÉS POUR DES DINDES NON PAYÉES"

"Les dindes de la Baie St-Paul ont une réputation spéciale, mais tout comme de simples dindes ordinaires, elles conduisent en prison les acheteurs qui veulent se les procurer en payant à l'aide de chèques sans fonds.

"Le juge Cusson a condamné à 3 ans de travaux forcés, Alfred Laurier, pour avoir payé avec des chèques non honorés par la suite, pour \$4,000 de dindes achetées à la Baie St-Paul.

"Dans l'automne de 1927, M. Joseph Simard (Octave), de la Baie St-Paul, avait acheté des dindes pour Alfred Laurier, de Montréal, et celui-ci, sans avoir de fonds à ce moment, avait donné des chèques pour le montant mentionné. Laurier fut arrêté et envoyé pour procès; lors de l'appel de la cause en mai 1928, il était disparu et son cautionnement fut forfait. Arrêté de nouveau ces jours derniers, il a opté pour un procès expéditif avec le résultat mentionné.

Encore un nouveau cas de fraude agricole, au détriment d'un groupe de cultivateurs trop confiants, se disent ceux qui ont lu l'entre-filet, ci-dessus dans les journaux de la semaine dernière.

Ces quelques cultivateurs ont donc perdu entre eux quatre mille piastres, qu'ils se sont laissés trop aisément filouter par un malhonnête exploitateur. Cette perte signifie la gêne pour plusieurs, et pour d'autres, moins mal situés, l'arrêt temporaire d'améliorations culturelles.

Ces accidents, que l'on pourrait facilement éviter, et qui se répètent trop souvent, sont une des causes de la crise qui affecte une partie de l'élément fermier. Nombre de ceux-ci font de notables profits chaque année. Mais, chaque année également, ils confient la vente de leurs produits à des inconnus sans responsabilité, ou ils place it leurs épargnes dans des entreprises industrielles, minières et autres, dont ils ne connaissent pas la valeur, et qui engloutissent leur capital, sans leur rapporter un centin de revenu.

Et l'exploitation se continue avec une décourageante régularité.

N'importe quel bagouillard étranger réussira en quelques minutes à faire souscrire à des cultivateurs des centaines de piastres dans une prétendue mine d'or, supposée leur rapporter du cent pour cent, alors qu'un organisateur agricole bien connu, offrant toutes les garanties désirables, ne pourra obtenir une souscription de dix piastres, pour l'établissement d'une société coopérative.

Il suffira de même à un commerçant quelconque, comme le nommé Laurier, d'offrir une fraction de centin par livre au-dessus du prix régulier du marché, pour s'assurer l'achat des volailles, du beurre, du fromage, ou des animaux de toute une paroisse, de préférence à une société coopérative solidement établie, offrant toutes les garanties désirables de vente avantageuse et de paiement rapide et intégral. Le cas typique de la Baie St-Paul en est un frappant exemple.

Autrefois, il y a trente-cinq ans, l'industrie de la dinde était florissante dans tout le comté de Charlevoix. Soit manque de connaissance, négligence ou défaut d'adaptation aux méthodes nouvelles de préparation et de vente du produit, cette industrie avait périclité au point qu'elle était à la veille de disparaître. Les cultivateurs apportaient sur le marché de Québec des volailles mal préparées, qu'ils sacrifiaient au commerce pour des prix dérisoires de quinze à vingt sous la livre en moyenne.

Il va sans dire que l'industrie de la dinde avait cessé d'être payante, et que la production diminuait rapidement.

En 1920, le département de l'agriculture, à Québec, entreprit de la remettre sur pied. Des reproducteurs de race pure furent distribués gratuitement dans le comté. L'élevage, l'engraissement et la vente furent étroitement surveillés par des experts du département, avec un succès tel qu'en 1922 un certain nombre de cultivateurs pouvaient offrir en vente une quantité assez appréciable d'oiseaux de choix.

La Coopérative Fédérée fut invitée à s'occuper du placement de cette marchandise. Elle réussit de suite à trouver un marché avantageux à Montréal, Boston et New-York, et tous les cultivateurs qui voulurent lui confier leurs produits réalisèrent, en moyenne, le double du prix qu'ils obtenaient auparavant sur le marché de Québec.

Les années suivantes apportèrent une augmentation considérable de ce genre d'élevage, à tel point qu'il y a trois ans les éleveurs de Charlevoix expédiaient d'un seul coup, à la Coopérative Fédérée, dix-huit chars de dindes abattues, de toute première qualité, qui rapportèrent de quarante à quarante-deux centins la livre aux expéditeurs. Ce magnifique résultat était dû à la Coopérative Fédérée, qui avait fait une réclamation persistante sur les marchés américains pour les dindes de Charlevoix,

créant ainsi une demande qui dépassait de beaucoup la quantité dont la société disposait.

Cet avantageux état de choses, qu'aucun commerçant ordinaire n'aurait pu réaliser, et qui était uniquement dû à la Coopérative Fédérée, avait eu pour résultat d'augmenter la demande pour ce produit de choix, et de maintenir des prix élevés.

Il nous semble qu'un pareil service rendu par cette Société aurait dû induire tous les producteurs de dindes, sans exception, à confier chaque année la vente de leurs oiseaux à la Coopérative Fédérée, qui continuait à surveiller la production, à la classer et à la placer avantageusement sur les marchés canadiens et américains.

Comment expliquer que des cultivateurs intelligents aient pu abandonner ainsi leur société coopérative, pour donner la préférence à un individu qu'ils ne connaissaient pas, qui ne leur offrait aucune garantie, aucune classification, aucune aide pour maintenir la réputation de leur marchandise sur les marchés étrangers et qui, au fond, n'était qu'un voleur, profitant de leur naïveté pour les exploiter?

On peut se le demander, comme on peut aussi déplorer profondément le manque d'esprit coopératif de notre classe agricole, l'individualisme persistant qui arrête les plus belles initiatives et qui survit quand même, en dépit des échecs répétés, des pertes, des vols effrontés, comme celui dont les cultivateurs de la Baie St-Paul viennent d'être victimes. La leçon profitera-t-elle? Non, probablement, car on oublie très vite. Et dans deux ou trois ans, un autre voleur du même acabit que Laurier, répètera, sur un autre point de Charlevoix, ou des comtés voisins, la même opération désastreuse qui vient d'appauvrir de \$4,000 les habitants de Baie St-Paul.

Car ce n'est pas la première fois que le fait se produit. Chaque année, sur un point ou un autre de la province, des commerçants malhonnêtes réussissent à tromper la confiance inexplicable de nombreux cultivateurs, qui leur confient leurs produits et qui sont payés en monnaie de singe.

Les journaux rapportent ces fraudes, mais l'expérience malheureuse de quelques-uns ne semble pas être un enseignement pour la masse des agriculteurs.

Et cependant, il serait bien facile de s'instruire, de se renseigner, de se protéger efficacement, si l'on comprenait l'avantage des groupes coopératifs, et si, une fois entrés dans une société coopérative sérieuse, on s'attachait à ne faire d'affaires que par son entremise, comme on le fait au Danemark, en Belgique, en Australie, et en Nouvelle-Zélande. Si un jour on parvient à réaliser cet état de choses, les agriculteurs québécois augmentent leur revenu d'au moins cinquante pour cent.

L'honorable M. Perron, et son prédécesseur monsieur Caron, qui a introduit la Coopération agricole dans notre province, ont eu bien raison de dire que, sans la coopération, la classe agricole ne pourra réussir comme elle le devrait. Et pour que la coopération soit effective, il faut qu'elle soit générale. La quantité des produits offerts en vente en coopération est un facteur aussi important que leur qualité.

Espérons qu'avant bien des années les efforts de l'honorable M. Perron pour étendre la Coopération agricole partout dans la province seront couronnés de succès. Mais il faudra, pour obtenir ce résultat, que tous les cultivateurs commencent par s'aider eux-mêmes, s'ils veulent que leur ministre les aide à son tour.

Semences sélectionnées

On n'insistera jamais assez sur la valeur d'une bonne semence, bonne par son origine, sa provenance, belle par son aspect.

Il est peut-être un peu tôt pour en parler, mais nous voulons une fois encore vous mettre en garde contre les semences achetées de confiance, sur les dires d'agents parfois pas trop scrupuleux.

La production agricole est essentiellement liée à la qualité des semences. Aucun rendement élevé n'est possible sans l'emploi de semences saines, lourdes, homogènes, de haute germination, appartenant aux variétés sélectionnées les plus prolifiques et les mieux adaptées à la région. A lui seul, l'emploi régulier et généralisé de bonnes semences suffirait pour relever notre production d'au moins 15 pour cent, et cette énorme plus-value serait tout bénéfice puisqu'il n'en coûte pas davantage de cultiver une bonne variété qu'une mauvaise.

La Coopérative Fédérée, soucieuse toujours de l'intérêt de ses sociétaires, a, à Ste-Rosalie, une installation parfaite pour la sélection des semences et est, par suite, en tout temps en mesure de fournir une semence de toute première qualité.

Les grains de semence vendus par la Coopérative Fédérée sont triés et contrôlés avec soin. Qu'on en prenne note et qu'on se le rappelle avant de faire ses achats.

NOTES

AVIS IMPORTANT
les est à la disposition des lettres doivent "Ferme", afin que nous bien sur nos listes d'a Sans doute, vous tations particulières, à Merger, Québec, mais res ordinaires.

Suivez bien ces in dans le plus court délai

A la campagne.— teurs n'ont plus qu'à vieilles prairies, à traie tiaux, à entretenir les Une douzaine d'heure tinière. Et le reste du les femmes s'employa exigeait autant de l'ou

On fonde partout
tive qui groupera près et les placera sous la née. On a même com vrons de Bagotville e

On sait que le go des dépenses qu'entra est payée par les cu coopérative locale.

Une coopérative
rative agricole vient quels cette société est f l'agriculture ou de l'u l'achat d'animaux, d' et d'autres objets utili transformation et la

Bébêtes!—Des s ailleurs, l'empreinte d à un singe géant, qui imagination de vagab abracadabrantes. A prétendus savants ne Création s'est faite te

Vivre selon ses
devrions tous nous e vaient la plupart de temps ont changé de temps; mais la neces survivre à travers les le monde des gens qu les gens coupables d'a

A l'œuvre!—En vache, au Danemark Nous sommes bi profit.

Il est donc esse nourrir, si nous vould

Il y a vingt ans, qu'ils ont accompli, n

A l'œuvre donc réussi ailleurs, suiv efforts de l'honorabl serons surpris des pr

C'est la recherche, p moyenne. Une vach hirondelle ne fait l'

démontre qu'il est po re, que l'on doit e "pensionnaires". Il

petits rendements co

Beaucoup plus l'utilisation des sem

alors ne vous procu Fédérée? Vous ser

emblaver toutes vos du placement à 200

position avec son o garantir les meilleu